

2016 - 027

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 02 juin 2016

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice pris part | Qui ont à la Déli bération |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| 23 | 23 | 22 |

Date de la convocation :

27/05/2016

Date d'affichage :

27/05/2016

MCG/ N° 02

L'an deux mille seize et le 02 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Aline CASTIGLIONE-SAURY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CASTIGLIONE SAURY Aline, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe.

Procurations : Marie NORMAND donne procuration à LANTIN Gérard
GHIBAUDO Françoise donne procuration à BANACHE Guy,
GOTTI Christine donne procuration à PONCE Michel,
LAUGIER Gilles donne procuration à AGNEL Paulette,
VLASIC Marianne donne procuration à ARMENGOL Philippe,
CERUTTI Jérémy donne procuration à CERUTTI André
.ERRERA Caroline donne procuration à CASTIGLIONE SAURY Aline.

Absents : DUCKIT Serge

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition faite par M.AVILA pour l'acquisition d'un terrain cadastré AK 646, terrain situé en zone UB du POS ;
L'évaluation faite par le service des Domaines s'élève à 133 000 €,
La proposition de l'acheteur est de 130 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet qui lui a été exposé oralement, à savoir : Bureaux sur le rez-de-chaussée de bâtiment, il est à noter que Monsieur AVILA est co-gérant d'une société de service informatique et qu'à ce titre il a besoin de salles pour effectuer des formations professionnelles, le premier étage serait affecté à du logement.

Il précise que pour l'heure il n'y a pas de demande de permis de construire de déposé ni d'avant-projet sommaire de déposé non plus.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer.

Après débat, les membres de l'assemblée décident :

VOTE

2016-027

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les échanges pour la vente de ce terrain,

Autorisation lui est remise pour signer tout document à intervenir pour mener à bien cette transaction.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,



Michel PONCE.